

L'an deux mil vingt et un, le dix huit février, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le huit février deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes sise Place Stroh à Doulers (pour le respect des gestes barrières) sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaients présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Monsieur Mathieu GROSFILS, Mesdames Laurence LAMORISSE, Sylvie LALAUX, Hélène CONTESSE

Etait excusé : Monsieur Romain HOURDEAUX

Procuration : Monsieur Romain HOURDEAUX ayant donné procuration à Monsieur Freddy THERY, en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en son nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du neuf décembre deux mil vingt ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

Madame Arlette GRIMIAUX souhaite remercier la secrétaire de mairie, Madame Angélique LAMANT, la présidente de la commission des Finances, Madame Hélène CONTESSE, pour la bonne gestion comptable de la commune. Les comptes administratifs 2020 ont été validés par la Trésorerie.

1) Révision des frais scolaires 2019 pour la Commune de SAINT AUBIN

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune de SAINT AUBIN n'est pas d'accord concernant le montant des frais scolaires 2019 soit 10 794 euros. Elle rappelle que lors de la réunion avec les maires concernés, il avait été proposé de répartir les frais de scolarité des enfants en garde alternée sur les deux communes de résidence. Donc, sa commune devrait régler la moitié des frais scolaires pour les enfants en garde alternée.

Or, lors de notre réunion en date du 18 juin 2020, il a été décidé que les enfants seraient comptabilisés sur la commune de Saint Aubin et que l'accord du partage de frais scolaires entre les deux communes de résidence serait établi à partir de 2020, décision actée lors du conseil municipal en date du 18 juin 2020.

Monsieur le Maire précise que Madame Monique BAILLY, Trésorière à AVESNES SUR HELPE a eu connaissance de cette réclamation et qu'elle nous a proposé de présenter celle-ci lors d'une réunion de conseil municipal afin de décider de l'annulation de la différence correspondant à la part des gardes alternées, le titre émis pour les frais scolaires 2019 ayant été réglé par la commune de Saint-Aubin.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

- Approuve l'annulation de la différence correspondant à la part des gardes alternées des enfants scolarisés soit 5 enfants X 514 euros / 2 = 1 285 euros

2) Création de régie

Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée que la municipalité projette d'organiser plusieurs manifestations dans l'année civile, notamment un bal populaire pour le 14 juillet.

A cette occasion, une buvette et une vente de restauration rapide vont être mises en place. Pour ce faire, une régie d'avances de recettes doit être établie. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de créer une régie de recettes et d'avances pour la vente de tickets de boissons et de vente de restauration rapide lors de festivités organisées par la municipalité afin de garder la licence IV détenue par la municipalité de Doulers en activité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'une régie de recettes et d'avances pour la vente de boissons et de restauration rapide lors des festivités municipales, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette création de régie et la nomination du régisseur titulaire et de ses suppléants.
- Approuve la nomination de Monsieur Cyril BETH, président de l'OMAD, comme régisseur titulaire, de Madame Sylvie LALAUX et Monsieur Romain HOURDEAUX comme régisseurs suppléants.

3) **Convention marquage RD**

Monsieur Thierry GEHENIAUX, Adjoint aux Travaux, informe l'Assemblée que le Département du Nord a annoncé la reconduction de la prise en charge de l'entretien du marquage horizontal sur RD en agglomération. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et le Département. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ladite convention,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour la reconduction de la prise en charge de l'entretien du marquage horizontal sur RD en agglomération.

4) **Révision des tarifs du cimetière**

Madame Arlette GRIMIAUX informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, les taxes sur les opérations funéraires sont supprimées. La cour des comptes dans son référé du 03 décembre 2018 insistait sur le fait que ces taxes à faible rendement pourraient être remplacées par une hausse du prix des concessions funéraires et cinéraires. En 2020, 10 opérations funéraires ont été facturées soit 500 euros. Pour rappel, le prix des concessions actuellement s'élèvent à :

- Dourlésiens : 150 euros
- Extérieurs : 255 euros

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des concessions et propose après étude :

- Dourlésiens : 300 euros (pour 3m²)
- Extérieurs : 500 euros (pour 3m²)
- Pour tout mètre carré supplémentaire : 150 euros
- La durée d'une concession est de 30 ans
- Caverne 30 ans : 500 euros
- Caverne 50 ans : 700 euros

Un regard sera posé prochainement pour l'accueil des cendres dans le jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tarifier les emplacements dans le cimetière, à savoir :

- Dourlésiens : 300 euros (pour 3m²)
- Extérieurs : 500 euros (pour 3m²)
- Pour tout mètre carré supplémentaire : 150 euros
- La durée d'une concession est de 30 ans
- Caverne 30 ans : 500 euros
- Caverne 50 ans : 700 euros

5) **Prolongation de l'emploi technique en attente de PEC**

Monsieur Cyril BETH, Adjoint aux Affaires Générales, rappelle que lors de la réunion du 9 décembre 2020, la création d'un emploi technique pour le nettoyage des écoles et l'encadrement de la restauration scolaire avait été accordée.

Madame Marie-Pierre BRULE avait terminé son PEC le 24 novembre et il était impossible de reconduire un contrat aidé, l'Etat n'ayant pas statué sur les aides 2021. Il avait donc été décidé de prolonger l'emploi de Madame BRULE jusqu'en février. Monsieur Cyril BETH a reçu plusieurs personnes pour remplacer Madame BRULE et pouvoir reprendre un contrat aidé. Or, à ce jour, les taux de remboursement ne sont pas encore connus des services de Pôle Emploi et aucun contrat aidé ne peut être envisagé pour l'instant. Les vacances commençant le 20 février 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prolonger le contrat de Madame BRULE jusqu'au 19 février 2021 inclus pour le bon fonctionnement des services périscolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prolonger le contrat de Madame Marie-Pierre BRULE jusqu'au 19 février inclus.

6) Création d'un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe

Monsieur Cyril BETH, Adjoint aux Affaires Générales, informe l'assemblée que l'article 30 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué une nouvelle notion : les lignes directrices de gestion. Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 précise les contenus et les conditions d'élaboration des LDG relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Conformément, une commission a été créée, composée de Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GENEHIAUX, Madame Angélique LAMANT, Madame Hélène LAMBET et Monsieur Didier BREBANT. Elle s'est réunie à deux reprises pour rédiger le document des Lignes Directrices de Gestion qui a été envoyé à l'approbation du comité paritaire du Centre de Gestion du Nord. Dès réception de cet avis, s'il est favorable, un arrêté sera pris pour acter les Lignes Directrices de Gestion et accompagné du tableau d'avancement annuel de grade.

Monsieur Bernard NEUMANN souhaiterait bénéficier d'un avancement de grade donc obtenir le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Il remplit les conditions requises pour cette nomination.

Afin de pouvoir nommer Monsieur Bernard NEUMANN à ce grade, ce grade doit être créé dans le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs actuel :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE DOURLERS	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE 30H / SEMAINE	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE	1
ADJOINT TECHNIQUE 28 H / SEMAINE	1

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de créer un poste d'adjoint principal 2^{ème} classe pour pouvoir nommer Monsieur Bernard NEUMANN.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE DOURLERS	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE 30H / SEMAINE	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	2
ADJOINT TECHNIQUE	1
ADJOINT TECHNIQUE 28 H / SEMAINE	1

7) Travaux de voirie rue de la Louveterie et RN2

Monsieur Thierry GEHENIAUX, Adjoint aux Travaux, informe l'assemblée que lors des fortes averses, des habitants domiciliés derrière le chemin de la Louveterie ont été inondés. Pour éviter le renouvellement d'une telle catastrophe, une étude des travaux à entreprendre dans ce chemin a été menée. Sont nécessaires des travaux d'arasement des bas-côtés de chaque côté de la route et la création de fossés avec l'installation de buses aux entrées de pâtures desservies par ce chemin. Il indique qu'une subvention GEMAPI peut être demandée auprès du Parc Naturel Régional pour ces travaux.

Monsieur le Maire demande à Madame Laurence LAMORISSE de ne pas voter, vu que sa propriété a fait l'objet d'inondations lors des dernières fortes averses et est concernée par les travaux rue de la Louveterie.

Il indique un autre problème sur la RN2 concernant une servitude qui fait l'objet de stationnements intempestifs par certains riverains. Afin d'éviter toute discorde, Monsieur Thierry GEHENIAUX propose de délimiter cette servitude par la matérialisation de bandes jaunes et la prise d'un arrêté municipal interdisant le stationnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Thierry GEHENIAUX et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'entreprendre les travaux décrits ci-dessus.

8) Travaux d'opportunité « Plan de relance » Salle des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes est un point stratégique pour les écoles étant donné qu'elle sert de salle de restauration scolaire. Il indique également que ce bâtiment public est en mauvais état (chaudière vieillissante et fuites dans la toiture) et que des travaux de réfection des peintures intérieures ont été réalisés dernièrement. Il annonce qu'un plan de relance de l'activité économique a été mis en place par l'Etat et pourrait amener 80 % de subventions. Des devis ont été établis pour le remplacement de la chaudière et du système de ventilation, l'isolation du toit et des murs extérieurs ainsi que le bardage de la façade.

Monsieur le Maire fait une présentation du projet et demande l'autorisation de présenter un dossier de subvention dans le cadre du plan de relance pour restaurer la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'autorise à l'unanimité à constituer un dossier de subvention dans le cadre du plan de relance pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

9) Projet transformation du logement « 14 la Place » en Halles, gîtes et commerce

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé un compromis d'achat pour la maison située 14 la Place lundi 15 février 2021 à l'étude de Maître Louis THERY, notaire à Dourlers pour un montant de 100 000 euros.

Madame BOVAY, chargée de mission auprès du Département, est venue en mairie le lundi 15 février 2021 afin d'exposer les différentes subventions possibles pour le projet de transformation de la maison en halles communales, café et 4 gîtes.

Elle précise qu'une problématique se pose car on ne peut prétendre à une subvention si on perçoit un revenu commercial. Mais elle va étudier toutes les possibilités d'aides, notamment Doullers est positionné dans le cœur de la stratégie « Réseau Point Nœuds ». Elle précise que l'Etat et la Région seront contactés également pour obtenir des subventions.

10) Demande de subvention

Madame Arlette GRIMIAUX présente une demande de subvention de l'association AMF-AD, spécialiste de l'aide et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Elle précise que lors du conseil municipal en date du 4 juin 2020, il avait été décidé le versement de 125 euros à la SSES de l'Avesnois si l'enfant de Doullers placé dans cette structure participait à ce voyage. Madame Arlette GRIMIAUX demande de mettre en attente cette demande de subvention présentée par l'association AMF-AD qui sera votée lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter le vote de cette subvention lors d'un prochain conseil

11) Présentation du site de la commune

Monsieur Robin HERBAUT présente le site internet travaillé à partir de la plateforme JIMDO sous l'adresse « Doullers.com ». Monsieur Cyril BETH demande de mettre le lien pour obtenir le contrat de location de salle des fêtes. Monsieur le Maire demande s'il est possible de mettre une bande son sur le bandeau, Monsieur Robin HERBAUT ne le conseille pas, par contre il indique que c'est possible sur les vidéos.

Monsieur Robin HERBAUT demande de l'aide pour alimenter le site. Monsieur le Maire demande aux commissions de le contacter pour lui donner des articles à insérer. L'ensemble du Conseil Municipal félicite Monsieur Robin HERBAUT pour son travail.

Il est convenu que le site sera mis en ligne le 20 mars 2021, jour du printemps et sera annoncé sur la page facebook de la commune et autres moyens de communication.

12) Questions diverses

- Monsieur Cyril BETH annonce que le rallye Charlemagne sera organisé les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2021 et passera par notre commune le Dimanche 3 octobre 2021. Il n'y a pas de redevance particulière demandée par les organisateurs. Une buvette et une restauration rapide pourront être mises en place. Monsieur le Maire demande à la commission des Fêtes de créer un événement à cette occasion (organisation d'une exposition de véhicules anciens ou militaires par exemple). Monsieur Cyril BETH demande l'accord du passage de la course dans la commune. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable au passage de cette course le 3 octobre dans notre commune.
- Madame Isabelle WILLOT demande que la décision de nomination du chemin de Semousies en chemin Deconninck votée lors du conseil municipal du 28 mai 2019 apparaisse au cadastre. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera envoyé pour demander le changement de nom de ce chemin et qu'une inauguration sera organisée le samedi 28 août 2021 (date anniversaire de la mort de cette personne abattue par les SS). Madame Isabelle WILLOT se charge de prévenir la famille de ce personnage domiciliée dans l'Ain et d'organiser cette cérémonie.
- Madame Sylvie LALAUX indique que lors de la dernière réunion de l'association ELFE, une participation de 500 euros était demandée aux communes afin de financer le festival qui aura lieu cet automne. Madame Arlette GRIMIAUX demande de voter cette participation lors du conseil du 18/03/2021 en même temps que les autres subventions. Madame Sylvie LALAUX annonce les dates des manifestations organisées par ELFE : le 6 juin aura lieu la marche des Loups, le 11 septembre à Saint Aubin le repas inaugural et les 17/18/19 et 24/25/26 le festival. Elle précise que le festival se déroulera à Doullers le vendredi 24 octobre 2021 mais que les dates ne sont pas définitives. Monsieur le Maire souhaite qu'il se déroule plutôt un week-end (2 jours) et contactera Monsieur Jacques LAMQUET pour en discuter.

- Monsieur le Maire présente un projet de parcellisation du terrain de foot. Il précise que le plateau multisport prévu sur cette parcelle et financé par la Communauté de Communes de la 3CA sortira de terre vraisemblablement au 1^{er} semestre 2022. La 3CA devrait faire un appel d'offres groupées mais une participation communale à hauteur de 20% sera demandée à la commune. Il prévoit 20 000 euros (limité à 80% de subvention) à charge de la commune. En effet, il n'est plus possible de financer entièrement un équipement public.
Il propose donc de créer un lotissement sur le reste du terrain en 7 parcelles de 800 à 1 000 m² ou 6 parcelles de 1 100 à 1 300 m². Cette vente de terrains à bâtir créera une recette de environ 300 000 euros pour financer les différents projets à venir et éviter le recours à plusieurs emprunts. Il indique également qu'un investissement de 30 000 euros sera nécessaire pour les entrées des différentes parcelles. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le terrain doit être divisé en 6 ou 7 parcelles.
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à 13 voix pour et 1 contre de faire 6 parcelles de 1 100 à 1 300 m² dans le terrain de foot.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vente du terrain destiné à accueillir le béguinage a été actée à l'euro symbolique chez Maître Louis THERY, notaire à DOURLERS. La Société Promocil s'est engagée en grande partie à réaliser la route pour accéder aux logements et à restaurer la rue de la Coulinière longeant le terrain. La commune fera l'acquisition d'arbres en espalier installés pour séparer le béguinage du château.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible pour tout conseiller de changer de commission.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la gendarmerie pour le bilan des infractions 2020. Le Lieutenant a précisé que Dourlers est un village où il fait bon vivre
- Monsieur le Maire annonce que les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.